La ministre du Travail propose de payer les jeunes apprentis pour qu'ils partent davantage à l'étranger

20/01/2018 à 0h10

En 2017, seuls 13,4% des jeunes qui sont partis en Erasmus l'ont fait en contrat d'apprentissage, soit 6800 alternances ou apprentissages contre 44.000 sous le statut d'étudiant. La ministre du Travail Muriel Pénicaud veut augmenter ce pourcentage. Son objectif est de doubler le nombre d'apprentis qui utilisent le programme Erasmus d'ici 2022.

L'un des freins principaux à cette hausse réside dans le fait que certains pays membre de l'UE ne rémunèrent pas leurs apprentis, a souligné le député européen Jean Arthuis, qui doit remettre son rapport sur la question ce vendredi 19 janvier 2018. Muriel Penicaud s'est dite favorable à suivre la proposition de solution formulée par le rapport Arthuis: tripler le budget Erasmus de l'Union européenne afin de compenser cette perte de salaire.

L'Union européenne a consacré 2,3 milliards d'euros au programme Erasmus en 2018. "*Mon but serait qu'on en parle au prochain conseil européen des ministres du Travail au mois de mars*", a-t-elle expliqué. Pour "donner l'exemple", le rapport Arthuis propose d'offrir en France un complément de revenu aux apprentis, qui serait financé par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), c'est-à-dire toutes les entreprises soumises au droit privé, en fonction du nombre de leurs salariés.

Yahoo

Merci à **C'**